

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres de la Fédération Québécoise des Municipalités tenue au Centre des congrès de Québec, les 29 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2011.

---

**RÉSOLUTION AGA-2011-10-01/04**  
**Modulation des lois et règlements**

---

**CONSIDÉRANT** la lourdeur administrative engendrée par les lois et règlements mur à mur du gouvernement du Québec, notamment dans l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (c. Q-2, r. 8);

**CONSIDÉRANT** qu'il est de plus en plus difficile pour les petites municipalités de répondre à toutes ces nouvelles contraintes;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités doivent prendre davantage de responsabilités sans attendre une aide du gouvernement;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités doivent prendre en considération la capacité de payer de leurs contribuables;

Il est proposé par : **M. Dominique Tessier Perry, Saint-Casimir**  
Appuyé par : **M. Gaston Arcand, Deschambault-Grondines**

**DE DEMANDER** au gouvernement du Québec de moduler ses lois et règlements, conformément à l'engagement pris dans la Politique nationale de la ruralité, afin de tenir compte de la taille des municipalités et de leurs particularités, et ce, en regard des obligations imposées par l'ensemble des ministères.

**Adoptée à la majorité**

Copie de la résolution AGA-2011-10-01/04, telle qu'adoptée par l'assemblée générale annuelle des membres de la Fédération Québécoise des Municipalités.

  
ANN BOURGET  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière de la corporation

4 octobre 2011

Date